

Un autre parcours

Le regroupement familial découle d'un droit fondamental, en l'occurrence

Au Luxembourg, les bénéficiaires de la protection internationale ont droit au regroupement familial. Encore faut-il remplir un certain nombre de conditions pour faire venir les membres de sa famille. Explications.

De notre journaliste
Guillaume Chassaing

En Europe et au Luxembourg, le regroupement familial a pour objectif de «protéger l'unité fami-

liale et de faciliter l'intégration des personnes issues de pays non membres de l'Union européenne», souligne la directive du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial, trans-

posée en droit luxembourgeois dans la loi du 29 août 2008. «C'est un droit qui découle du droit fondamental à une vie familiale, complète M^e Françoise Nsan-Nwet. Mais ce n'est pas automatique.»

Plusieurs conditions doivent être remplies. Tout d'abord, le regroupant (ressortissant du pays tiers séjournant légalement au Luxembourg) doit être titulaire d'un titre de séjour d'une durée de validité d'un mois au moins et avoir la perspective fondée d'obtenir un droit de séjour de longue durée rapporter la preuve de disposer de ressources stables, régulières et suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et à ceux des membres de sa famille à sa charge; disposer d'un logement approprié; disposer d'une couverture d'une assurance maladie pour lui-même et pour les membres de sa famille.

► **«Le lien de parenté doit être prouvé»**

«C'est le droit commun du regroupement familial, souligne l'avocate. Mais en ce qui concerne le regroupement familial des réfugiés, le régime est plus souple. Les conditions de ressources, de logement et d'assurance maladie n'entrent pas en compte si le bénéficiaire de la protection internationale introduit sa demande de regroupement familial dans les trois mois suivant l'obtention de son statut.»

Le conjoint du regroupant, les enfants mineurs du couple (c'est-à-dire les enfants non mariés ayant un âge inférieur à la majo-

rité légale du pays de l'UE concerné) ou d'un des membres du couple s'il en a le droit de garde et la charge, y compris les enfants adoptés, peuvent bénéficier du regroupement familial. «Le lien de parenté doit être prouvé par le bénéficiaire de la protection internationale, complète M^e Françoise Nsan-Nwet. Il faut fournir tous les documents à la direction de l'Immigration et il peut s'avérer compliqué pour les membres de la famille de se procurer les documents nécessaires dans leur pays d'origine.» Et la liste des documents à fournir est conséquente: passeport, acte de naissance, livret de famille, casier judiciaire, registre d'état civil... «Par exemple, en Syrie, pour que les enfants obtiennent un passeport, il faut la présence du père et, dans de nombreux cas, c'est le père qui demande le regroupement familial depuis le pays où il a obtenu le statut, raconte l'avocate. De plus, il est souvent demandé des pages "certifiées conformes" de ces documents et, dans certains pays, elles sont payantes. Par exemple, dans certains pays africains, c'est 1800 francs CFA (3 euros) la page. C'est un coût.»

Sans oublier que dans certains pays en guerre (Syrie, Érythrée, Irak...), les administrations sont souvent absentes ou tout du moins tournent au ralenti et que la pratique des dessous-de-table est de coutume pour obtenir les papiers nécessaires à la demande de regroupement familial. Parfois, il est même tout simplement impossible



Photo: archives iq

Le bénéficiaire de la protection internationale doit apporter la preuve du lien de parenté avec les membres de sa famille auprès de la direction de l'Immigration.

«J'ai peur, mais ça va aller... Ils vont arriver...»

Arrivée avec son frère fin 2015 au Grand-Duché, Fatima* (18 ans) attend la venue des autres membres de sa famille, actuellement en Afghanistan.

Fatima a fêté ses 18 ans le 1^{er} janvier dernier au Luxembourg avec son frère, son aîné d'un an, mais sans sa mère, son autre frère ni sa sœur. «Ils me manquent», avoue l'Afghane avec une émotion certaine. Originnaire d'Hérat (à l'ouest de l'Afghanistan), la jeune fille a quitté son pays en 2014 avec le reste de sa famille (sa mère, ses deux frères et sa sœur), sauf son père, tué en Afghanistan pour des raisons politiques. «On a rejoint l'Iran pour de nombreuses raisons, dit-elle. Je ne peux pas tout vous raconter dans le détail. En résumé, dans mon pays, les hommes ne respectent pas les femmes et nous voient comme des objets sexuels.» En Iran, la famille n'est pas sereine. La

police la traque et la population n'est pas tendre avec elle.

Un an après son arrivée, la famille décide de quitter l'Iran. Elle se rend non loin de la frontière avec la Turquie. «Là-bas, à un moment, j'avais froid, raconte Fatima. Ma mère, qui est très protectrice, a enlevé un de ses pantalons pour me le donner. Je ne savais pas que c'était les dernières minutes que je passais avec ma mère...» Tous les membres de la famille sont montés dans un camion pour rallier la frontière turque avec une quarantaine d'autres personnes. Là-bas, la police et les soldats iraniens les attendaient. «Il y a eu beaucoup de bruit, des cris... Mon grand frère me tenait la main, on a couru et

on a réussi à passer la frontière. Mais pas ma mère, ni mon autre frère ni ma sœur. J'ai crié: "Maman"... Et j'ai compris que je ne la retrouverais pas.»

► **«Je compte chaque minute...»**

Pendant près de deux mois, les deux adolescents restent en Turquie avant de poursuivre vers la Grèce en bateau: «On était beaucoup de personnes, on a dû jeter nos affaires à l'eau, il y avait beaucoup de vagues et, à un moment, un enfant est tombé à l'eau...» Elle poursuit: «Ensuite, on a traversé neuf pays comme la Hongrie, la Serbie, la Croatie, la Macédoine... Je ne sais plus dans quel ordre. On se déplaçait à pied, en bus ou en train. On n'avait pas de nourriture. C'était extraordinairement difficile. Je ne peux pas tout raconter. Peut-être un jour. Mais là, je pleure à chaque fois... Je dois accepter tout ça, même si ce n'est pas mon choix.»

Au bout de leur périple, le frère et la sœur arrivent en Allemagne. «On est restés quelques jours seulement parce qu'une famille afghane que nous avons rencontrée nous a dit qu'ils allaient nous séparer.» Alors, fin 2015, ils prennent le train pour le Luxembourg. Très vite, les deux adolescents sont installés au foyer Lily Uden de Luxembourg. «Nous y sommes restés deux ans. Il y avait des mineurs et aussi des familles. C'était dur de se retrouver à côté de familles. Ils étaient tous ensemble et nous n'étions que tous les deux. Je pleurais en les voyant parce que ma mère n'était pas là.» Le frère et la sœur suivent des cours au lycée technique du Centre et aujourd'hui



Photo: le quotidien

Fatima: «Je dois accepter tout ce que j'ai vécu, même si ce n'est pas mon choix.»

ils parlent très bien français. Ils sont devenus bénéficiaires de la protection internationale le 15 juin dernier. «C'était un vrai bonheur... On avait enfin le droit de rester dans un endroit dans lequel on se sentait bien et en sécurité.»

Mais un autre parcours du combattant commence: celui du regroupement familial. «Dès le 2 août, on a commencé les démarches pour faire venir ma mère, mon autre frère et ma sœur. Ils étaient en Iran et un jour, en allant chercher les papiers à l'ambassade, ils ont été arrêtés par la police et renvoyés en Afghanistan. Finalement, on a obtenu tous les papiers et on a reçu une réponse positive en février. Depuis, je compte chaque mi-

nute...» Mais les choses sont compliquées. En janvier, il y a eu plusieurs attentats à Kaboul «et ma famille a dû rester pendant plusieurs jours dans une cave pour se protéger. Je n'avais pas de nouvelles, c'était difficile et angoissant.» Aujourd'hui, tout le monde va bien, mais il faut réunir la somme de 3000 euros, «ça va prendre un peu de temps, mais on va y arriver.» L'attente est longue avant les retrouvailles: «J'ai toujours peur, mais ça va aller, ils vont arriver. Et peut-être que cette chose triste que j'ai en moi partira quand ma famille sera là avec moi.»

G. Ch.

* Le prénom a été modifié.

L'Afghanistan en bref

Contrairement à ce que certains pourraient croire, ce n'est pas parce que la plupart des forces de l'OTAN ont définitivement quitté le pays – en 2013 pour les troupes combattantes françaises, fin 2014 pour les britanniques et les américaines – que le pays est désormais plus sûr. Au contraire. Les combats entre les groupes rebelles et l'armée sont toujours intenses, les attentats se sont multipliés, entraînant la mort de centaines de civils. En janvier, quatre attaques ont eu lieu dans le pays en dix jours. Le 29 janvier à l'aube, une attaque, revendiquée par l'État islamique, contre l'académie militaire Maréchal Fahim, à Kaboul, a fait onze morts parmi les soldats afghans. La veille, une ambulance piégée a explosé au cœur de la ville, dans un quartier sécurisé et commerçant. Bilan: plus de 100 morts et plus de 200 blessés.

À ces deux attentats s'ajoute l'attaque commise le 20 janvier contre l'Hôtel Intercontinental à Kaboul, suivi de l'attaque contre l'ONG Save the Children à Jalalabad (est) le 24. La colère monte face à l'incapacité des autorités à juguler la violence. Le problème est que les principaux responsables politiques afghans sont aujourd'hui concentrés sur l'enjeu de la prochaine présidentielle prévue pour 2019. La gouvernance du pays est quasiment paralysée par la rivalité entre le président pachtoune Ashraf Ghani, et le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, d'origine tadjike. Résultat, la population vit continuellement dans la peur d'une attaque terroriste des talibans ou de l'État islamique.

du combattant

le droit à une vie familiale. Mais il n'est pas automatique.

de récupérer un passeport, comme en Érythrée par exemple.

Une fois les documents fournis, la direction de l'Immigration prend sa décision. Et depuis le milieu de l'année dernière, en raison du nombre conséquent des demandes, il peut se passer plusieurs mois avant que la décision soit prise. Une attente et un flou de plus pour les bénéficiaires de la protection internationale et les membres de leur famille. «Pour tous, la peur et l'angoisse que leur regroupement familial n'aboutisse pas sont quotidiennes», souligne M^e Françoise Nsan-Nwet.

«Une peur et une angoisse»

Si le regroupement familial est accepté, celui-ci est à la charge des demandeurs. «Il faut trouver l'argent pour payer les billets d'avion», confirme l'avocate. Beau-

coup de mes clients se sont fortement endettés pour faire venir leur famille. Et certains ne peuvent pas payer tout ça, il y a donc là aussi une sélection par l'argent.» Une fois arrivés au Grand-Duché, les membres de la famille du bénéficiaire de la protection internationale ont un titre de séjour temporaire et peuvent introduire leur propre demande de protection internationale.

«Le regroupement familial est un nouveau parcours du combattant et certains n'ont pas les armes pour le mener, conclut M^e Françoise Nsan-Nwet. Mais le regroupement familial est profondément justifié sur le plan humain et légal. La famille est un repère pour tous. Et une fois réunis, les membres d'une même famille sont plus équilibrés» et prêts à se lancer en famille dans une nouvelle vie au Grand-Duché.



Photo : archives iq

«Une fois réunis, les membres d'une même famille sont plus équilibrés», souligne M^e Françoise Nsan-Nwet.

En chiffres

Dans le cadre du regroupement familial, en 2017, un total de 1594 autorisations de séjour temporaire (AST) ont été délivrées, dont 1417 en tant que membre de famille et 177 dans la catégorie «vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)». Ceci représente une augmentation du nombre de délivrance d'AST dans le cadre du regroupement familial de 16,1% par rapport à 2016 et 37,5% par

rapport à 2015.

Dans la majorité des regroupements familiaux, le regroupant a été détenteur d'un titre de séjour pour activités rémunérées (1225 ou 76,9%). En 2017, 10,9% des regroupants étaient des détenteurs d'un titre de séjour dans la catégorie «protection internationale» et 11,5% des détenteurs d'un titre de séjour dans une autre catégorie. 64,8% des autorisations de séjour dans le cadre d'un regroupement familial étaient délivrées à des femmes et 35,2% à des hommes.

«Je ne pouvais pas emmener mes enfants...»

Érythréenne de 35 ans, S. n'a plus vu son mari depuis plus de sept ans et ses enfants depuis plus de deux ans.

L'angoisse est palpable sur le visage de S. L'Érythréenne de 35 ans est dans l'attente de retrouver son mari et ses enfants. Et l'attente est longue. Son époux, elle ne l'a pas vu depuis septembre 2010 et ses enfants depuis son départ d'Érythrée, en 2015. Après plusieurs années dans l'armée de son pays, le mari de S. décide de démissionner. Mais en Érythrée, on ne quitte pas l'armée sans conséquences. Il est recherché et, finalement, il sera arrêté. Il passera huit mois en prison dans son

pays. À sa sortie, il décide de fuir l'Érythrée. Il part en Éthiopie puis en Israël, où il se trouve depuis 2011. «J'étais pourchassée par les soldats à cause du départ de mon mari. Ils venaient dans ma maison...», confie S. On a tenu comme ça pendant quatre ans, mais à un moment donné, je n'avais plus de solution, alors j'ai décidé de partir, mais je ne pouvais pas emmener mes enfants.» Ils sont quatre enfants: deux garçons (dont l'un issu d'une première union de son

mari) et deux filles, aujourd'hui respectivement âgés de 16, 14, 11 et 8 ans.

«Mes enfants ont été mis en prison»

De son côté, S. prend la route en 2015. Elle passe par le Soudan, l'Égypte et l'Italie. «Je suis restée six mois au Soudan...» Elle n'évoquera pas plus longuement son séjour soudanais. «Après, je suis partie en Égypte. Le voyage en voiture-bus et en pick-up a duré deux jours, raconte l'Érythréenne. Là-bas, j'ai attendu plusieurs jours avant de pouvoir rejoindre la côte en train. Un trajet de 19 heures. Sur la côte, on nous a emmenés avec un petit bateau sur un plus gros bateau. Et pendant deux jours, on a attendu que le gros bateau soit plein avant de pouvoir partir. On était très nombreux, plusieurs centaines. Et après huit jours de traversée, on a atteint l'Italie. Là-bas, on a pris mes empreintes. Je suis passée par Milan et par Rome. Cela a duré sept mois. Et, finalement, avec le système de relocalisation, je suis arrivée au Luxembourg en octobre 2016.»

Au Grand-Duché, elle fait toutes les démarches pour obtenir le statut de bénéficiaire de la protection internationale. La procédure va durer onze mois et S. se voit octroyer le statut en septembre dernier. Pendant tout ce temps, son mari et ses enfants ne quittent pas ses pensées. L'angoisse et la peur pour eux non plus. «On n'a plus de nouvelles du plus grand garçon depuis deux ans... On ne sait pas où il est.» Quant aux trois autres enfants, elle a tenté de les faire sortir d'Érythrée en payant un passeur, «mais ils n'ont

L'Érythrée en bref

Surnommée la «Corée du Nord africaine», l'Érythrée, pays en voie de développement, est dirigée d'une main de fer par Issayas Afewerki, ancien héros de la guerre contre l'Éthiopie pour l'indépendance, obtenue en 1993 après une trentaine d'années de conflits entre Érythréens et Éthiopiens (la tension est encore aujourd'hui palpable entre l'Érythrée et ses deux voisins, l'Éthiopie et Djibouti).

Le 8 juin 2016, un rapport de la Commission d'enquête de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Érythrée dénonce la nature totalitaire du gouvernement érythréen, l'ampleur des crimes contre l'humanité qui sont commis de manière systématique dans le pays depuis 25 ans. Selon ce rapport, les crimes de réduction en esclavage, d'emprisonnement, de disparitions forcées, de torture, de persécution, de viol, de meurtre et d'autres actes inhumains ont été commis dans le cadre d'une campagne généralisée et systématique visant à instiller la peur, à dissuader l'opposition et à contrôler la population civile érythréenne par les autorités.

pas réussi et ils se sont fait arrêter. Ils ont passé près de deux mois en prison. Aucun membre de la famille ne pouvait venir leur apporter de la nourriture et ils ne recevaient presque rien à manger...» Elle a réussi à les faire sortir en payant. «Aujourd'hui, ils vivent chez ma maman et ils ont peur de sortir de la maison.»

«Il y a urgence pour mon mari»

Depuis qu'elle est bénéficiaire de la protection internationale, S. s'est lancée dans la procédure de regroupement familial. Mais la quête des documents nécessaires est longue et très difficile. Il faut récupérer l'acte de mariage, les actes de naissance... Et les traduire. À cela s'ajoute la complexité de la situation de son mari, toujours en Israël. «Je n'ai pas eu de nouvelles de lui pendant un an et c'est seulement depuis août dernier, grâce à un

intermédiaire, que je suis en contact avec lui. Il est très stressé pour les enfants.» Et aussi pour lui, car sa situation est aujourd'hui urgente. En effet, Israël a lancé, début janvier, un vaste programme d'expulsion de dizaines de milliers de migrants. Les centres de rétention du sud du pays, où se trouve le mari de S. et où un régime de semi-liberté est appliqué, vont fermer les uns après les autres. Et pour les migrants concernés, il n'y a que deux choix possibles: quitter le pays ou être incarcéré. Et l'ultimatum est fixé à la fin mars. Dans le cas du mari de S., le choix se résume à la prison ou à une expulsion vers l'Ouganda, alors que la direction de l'Immigration n'a toujours pas pris de décision concernant le regroupement familial de S. «Il y a urgence pour mon mari. J'ai peur pour lui et pour mes enfants. J'espère tellement pouvoir les retrouver.»

G. Ch.



Photo : ap

Actuellement en Israël, le mari de S. risque d'être envoyé en prison ou expulsé en raison d'une décision du gouvernement israélien.